

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'AG DE L'ASL DU PARC DE TEMPLEMARS DU DECEMBRE 2014

Bertrand ROGER déclare, à 18h15, l'AG ordinaire 2014 de l'ASL du Parc de Templemars ouverte.  
Olivier MAHIEU intervient sur l'atteinte du quorum 67.7%

### Membres du bureau présents:

- • Laurent LERICHE trésorier
- 
- 
- • Stéphane DEWIDHEM
- • Jean-Philippe BRILLOIS
- • Jean-Pierre Menu

### Membres du bureau absents

- David DOUTRELON
- Sébastien DELANGHE

### 1) 1) Rapport financier et quitus au trésorier :

Laurent Leriche intervient sur :

- - les principaux postes de dépenses
- - les encours de cotisations.

Les dépenses annuelles pour l'année 2014 ont représenté 10 266,39€, principalement sur le poste gardiennage et les frais engagés du fait de la présence des gens du voyage, et répartie comme suit :

- - le gardiennage : 5326,52€
- - les frais d'huissiers : 540,02€
- - les frais d'avocat : 2340€

Les autres frais de gestion et d'exploitation (assurance, contrat d'entretien, frais postaux...), s'élèvent à 2060€

Il n'y a pas eu de frais de déneigement lors du dernier hiver

La société Dewidehem propose pour cette saison un forfait déneigement des voiries qui s'élève à 510€ + un forfait salage à 255€

Les encours de cotisations :  
4622€

### 1<sup>ère</sup> résolution : donnez-vous quitus au trésorier de la gestion des comptes 2014 ?

Nous procédons au vote :

Evolution du quorum nombre tantième : 677/1000

- - avis favorable : **unanimité**
- - avis défavorable : **0**
- - abstention : **0**

### 2) 2) Rapport d'activité et quitus au président :

Bertrand Roger intervient :

- ➤ Le syndicat s'est réuni à 6 reprises :

- - en comité restreint (Président, Secrétaire, Trésorier) les : 5 avril, 1<sup>er</sup> juillet, 27 août et 28 novembre
  - - et en plénières les : 24 juin et 22 octobre.
- ➤ L'activité sur le site du parc :
- - fait apparaître entre 350 et 400 consultations par mois,
  - - pour 3 pages lues en moyenne,
  - - le temps passé sur le site est de l'ordre de 2,00',
  - - le taux de rebond est de plus de 60%,
  - - le nombre de nouvelles visites est de plus de 15%.
- ➤ Bénédicte Delouvié est venue nous présenter son projet d'installation d'une micro-crèche bilingue français-anglais, la première du genre à Lille, sur le Parc de Templemars. Une équipe constituée de francophones et d'anglophones accueillera 10 enfants par jour, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h30. Pour un tarif horaire similaire à celui des micro-crèches PAJE françaises.
- ➤ Les travaux dans et aux abords du Parc:
- - LMCU a procédé aux changements des mats de candélabres du Parc.
- ➤ LMCU :  
LMCU a édité le Guide de la Gestion Durable des Parcs d'Activités.  
Il comporte un certain nombre de coquilles.  
Bertrand ROGER se propose néanmoins de mettre le lien correspondant sur notre site internet.
- ➤ Les vols sur le Parc :  
Les vols se sont multipliés sur le Parc cette année, au titre des plus manifestes d'entre eux :
- - Vols de câbles alimentant 19 candélabres à l'entrée du Parc, rue d'Ennetières, en début d'année.
  - - Vols d'électroportatif et d'informatique chez la Société Dewidehem en début d'année.
  - - Dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai ; cambriolage chez les sociétés KITS Kingfisher (produits informatiques), et les Déménagements Legrain (électroportatif et gazole).
  - - Le WE du 21 et 22 juin : vol de 700 litres de gazole chez la société STB.
  - - Vol d'ordinateurs chez Portakabin début octobre.
  - - Dans la nuit du 28 au 29 octobre : vol de 100 litres de gazole chez Toufflin.
  - - Dans la nuit du 14 au 15 novembre cambriolage avec effraction chez Kingfisher.
  - - Vol dans la nuit du 22 novembre chez Prodess pour 12000€.
- Dans la plupart des cas les cambrioleurs ont accédé au Parc par les champs ou depuis l'autoroute.  
Des projecteurs led extérieurs avec détecteurs de présence ont été installés à la périphérie des bâtiments dans plusieurs sociétés, elle n'ont pas subi de cambriolage depuis.
- ➤ Les panneaux publicitaires :  
Les panneaux publicitaires se sont multipliés sur le Parc, or :
- - L'expérience nous a montré qu'ils n'étaient pas efficaces en dehors du fait d'indiquer aux gens du voyage quels étaient les bâtiments inoccupés.
  - - D'autre part, les publicités non lumineuses au sol sont interdites (hors enseignes), dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants et dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants si la publicité est visible d'une voie publique située hors agglomération, ce qui est notre cas.

Le bureau propose de mettre au vote la résolution suivante :

**2<sup>ème</sup> résolution : Etes-vous favorables à compléter le règlement de Parc de la mention suivante : « Toute publicité non lumineuse au sol (hors enseigne) est strictement interdite sur le Parc d'Activités de Templemars, que ce soit sur le domaine public ou dans l'enceinte d'un terrain privé, dès lors qu'elle est visible de la voie publique ».**

Nous procédons au vote :

Evolution du quorum nombre tantième : 677/1000

- - avis favorable : **unanimité**
- - avis défavorable : **0**
- - abstention : **0**

➤ ➤ Enseigne lumineuses :

Il est rappelé que les enseigne lumineuses doivent être éteintes de 1h00 à 7h00 du matin par l'Arrêté du 25 janvier 2013 émanant du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

➤ ➤ Signalétique et panneaux directionnels :

Nous avons demandé à la société SICOM de nous établir plusieurs devis.

- - 1 devis de remplacement du panneau principal avec le plan de la zone et les réglettes individuelles amovibles par société : 2915€HT.
- - Le coût unitaire par société (lame directionnelle et inscription au plan général) est de : 65 euros pour la réglette figurant sur le plan principal et de 89 euros pour la latte installée sur un bimât.
- - Prestation annuelle de maintenance : 250€HT/ passage, sont prévus 2 passages pour l'année 2015.
- - Le coût du changement des totems : 9146€HT pour 12 bimâts, remplacement envisagé en 2016.

Le contrat avec la société SICOM sera renouvelé pour 2015 pour la partie entretien.

Il est prévu de refaire le plan à l'entrée de la zone sur 2015.

Cependant nous allons procéder à un appel d'offre dans le courant de l'année prochaine.

➤ ➤ Le Stationnement :

Le stationnement sur le Parc d'Activités est réglementé notamment par le PLU et par le code du travail qui prévoient :

S'agissant du PLU : Il est prescrit d'avoir la surface et le nombre d'emplacements suffisants pour accueillir la totalité des véhicules du personnel et des visiteurs, et que le stationnement doit être assuré en dehors de l'emprise publique.

Concernant le code du travail : Il précise que la taille du parking tiendra compte des effectifs de l'entreprise, des entreprises intervenantes, des visiteurs, tout en intégrant les fluctuations saisonnières.

Sur le Parc A, un certain nombre de sociétés ne répond pas à la législation, il leur est demandé de se mettre en conformité.

➤ ➤ Information à propos de l'échangeur de Templemars :

- - Nous avons eu une première réunion le 3 décembre 2013 en Préfecture à propos de l'échangeur de Templemars.

Etaient présents des représentants de la Préfecture, les Maires de Templemars, Seclin et Vendeville, le Président du Parc d'Uni Expo de Seclin et Bertrand ROGER pour le Parc de Templemars.

Un planning de principe nous avait été présenté à savoir : dossier technique finalisé pour l'été 2014, l'enquête publique devrait pouvoir être engagée à la fin de cette année, pour une hypothèse de démarrage des travaux en 2016, et une réception et une ouverture de l'échangeur entre 2017 et 2018.

- - Une réunion avec les élus s'est tenue le 14 novembre dernier à l'initiative du Député Marc-Philippe Daubresse, Vice-Président de LMCU délégué à l'Aménagement du Territoire, à propos des Plans d'Urbanisme des villes du secteur. Le Député Daubresse n'a pas jugé bon y associer les acteurs économiques du secteur malgré notre sollicitation.
- - Une réunion a eu lieu entre les membres de l'APPA et le Député Sébastien Huyghe pour lui demander de préciser sa position, qui est d'associer l'échangeur de Templemars à la rocade de contournement sud-est. Notre position est au contraire de les dissocier, la priorité, à notre sens, étant la construction de l'échangeur, même s'il ne solutionnera pas – ou très peu – l'engorgement de l'autoroute A1.
- - Il est prévu une action commune entre l'APPA et la CCI avec laquelle nous avons eu une réunion le 24 novembre à ce sujet.

➤ ➤ Information concernant les gens du voyage et suite de l'AG extraordinaire du 26 septembre 2013 :

- - Les actions entreprises depuis l'été 2013 pour empêcher l'implantation de nomades sur le Parc semblent porter leurs fruits.

➤ ➤ Association des Présidents de Parcs d'Activités :

Pour rappel, il s'agit d'une association qui s'est créée en janvier 2009, et qui regroupe les Présidents de Parcs d'Activités du Grand Lille. L'APPA compte désormais 15 Parcs d'Activités et probablement bientôt un 16<sup>ème</sup>, 800 entreprises et 50 000 emplois.

Elle a pour vocation d'établir un réseau interentreprises, d'échanger les savoirs faire et les bonnes pratiques des Parcs d'Activités, et d'unir nos forces face aux acteurs politiques et économiques de la Métropole.

A ce titre, un certain nombre de thèmes ont notamment été abordés lors de la dernière AG du 14 octobre, principalement:

- - Les contrats de Parcs, initiés par LMCU, qui consiste à établir un cahier des charges commun à chaque parc de la Métropole. Le Parc de Neuville en Ferrain et celui de Roubaix Est se sont portés volontaires pour mener à bien cette expérience. Les 2 Présidents de Parc confirment que de gros écarts demeurent entre les engagements de LMCU et leurs mise en œuvre. Nous avons défini au sein de l'APPA le contenu des contrats de Parc et restons sur notre position de ne signer de nouveau contrat de Parc qu'à la condition que LMCU respecte ses engagements sur les deux Parcs en test.

- - Les procédures d'expulsion concernant les gens du voyage :

Nous avons eu un premier RDV avec le Préfet Dominique BURE le 30 juin, ainsi que les maires du sud de Lille et le député Sébastien Huyghe. Les Présidents de Parc et les maires ont fait part des difficultés croissantes qu'ils rencontraient sur le terrain, et ont confirmé que les invasions se multipliaient et se durcissaient, et que les dégradations et les vols prenaient des proportions non connues jusqu'alors. Les maires se sont réunis entre-temps et ont estimé le vol de câble sur une douzaine de commune à 1 million d'euros. Le préfet nous a indiqué que le nombre d'expulsions avait été multiplié par 2 entre 2012 et 2013, et qu'au 30 juin il y avait eu autant d'expulsions que sur toute l'année 2013. Le Préfet nous a garanti une intervention rapide, dès lors qu'il était averti d'une occupation illégale.

Nous avons eu un autre RDV le 7 juillet avec monsieur Frédéric FEVRE, Procureur de la République de Lille. A cette occasion monsieur FEVRE a affirmé sa détermination à faire appliquer toutes les lois à sa disposition, notamment l'Article de loi 322-4-1 qui punit jusqu'à 6 mois de prison et 3750 euros d'amende l'occupation illégale de lieux public ou de terrains privés et qui précise que lorsque l'installation s'est faite au moyen de véhicule automobiles, il peut être procédé à leur saisie (...) en vue de leur confiscation par la juridiction pénale. Dans le prolongement de ces rencontres il a été décidé de convenir d'un RDV commun avec le nouveau Préfet Jean-François CORDET, le Procureur FEVRE, Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Didier PERROUDON, les Elus, les Présidents de Parc. Ce RDV initialement prévu le 28 octobre, a été décalé au 18 novembre puis au 22 décembre et enfin au 8 décembre.

Voici ce qu'il en est ressorti :

Le Schémas Départemental prévoit qu'en plus des 402 places disponibles, 300 seront créées d'ici 2018. A ce jour 11 nouvelles place seulement sont effectives...

273 procédures d'expulsions ont été enregistrées contre 114 procédures pour toute l'année 2012. 206 de ces expulsions concernent 10 communes (dont Templemars), à la première place Villeneuve d'Ascq (pour 60 d'entre elles) et particulièrement le quartier de la Haute Borne. Les autres communes concernées se trouvent principalement au sud de Lille.

Le Préfet envisage de nommer un médiateur.

Les maires ont fait part du montant des dégâts occasionnés et de la proportion des vols qui avait augmentée en parallèle.

Les présidents de Parc ont, quant à eux, soulevé l'incompréhension qui régnait au sein des entreprises et un sentiment général d'impunité. Deux actions prioritaires sont à mener à court terme selon nous : réduire encore le délai d'obtention de l'arrêt d'expulsion, et l'application de l'article 322-4-1.

#### Relations avec la CCI :

Une première réunion plénière a eu lieu le 24 novembre

Il a été convenu de créer une commission de travail avec la CCI sur 3 axes prioritaires :

- ✓ ✓ les contrats de Parcs
- ✓ ✓ les gens du voyage
- ✓ ✓ la coordination des moyens de l'APPA et de la CCI

#### Les réseaux:

L'APPA se propose de créer un site internet visant à partager l'ensemble des informations qu'il convient de diffuser, et reprenant les liens entre les différents sites.

- ➤ Compte-tenu de l'importance des sujets traités lors des AG (particulièrement des cotisations) et à la demande de plusieurs propriétaires, le Syndicat a pris l'initiative d'envoyer à nouveau le compte-rendu de l'AG en version papier.

### **3<sup>ème</sup> résolution : approuvez-vous le rapport d'activité du Président de l'année 2014 ?**

Nous procédons au vote :

Evolution du quorum nombre tantième : 677/1000

- - avis favorable : **unanimité**
- - avis défavorable : **0**
- - abstention : **0**

### **3) 3) Information et consultation à propos de l'appel à cotisation et de la cotisation 2015 :**

Laurent Leriche a lancé l'appel à cotisation ½ juillet, à fin septembre nous avons fait le constat que seuls 40% des cotisations étaient rentrés. Nous avons procédé à une première relance ½ octobre. A fin novembre, 62% des cotisations étaient réglés. A ce jour 75% des cotisations ont été acquittés.

Ce qui au final, a occasionné :

- - beaucoup de temps perdu, par le trésorier et par l'ensemble du bureau.
- - des frais postaux engendrés par les mauvais payeurs, anormalement supportés par l'ASL.

Aussi le bureau a décidé de vous soumettre la proposition et le planning suivants :

Pour l'année 2015, nous restons sur les mêmes modalités de calcul, à savoir :

- ✓ ✓ Seuls les propriétaires cotisent, chargent à eux de répercuter la facture, ou pas, aux locataires.
- ✓ ✓ La cotisation est composée d'une partie fixe, et d'une partie variable liée à la surface occupée par les bâtiments.

### **4<sup>ème</sup> résolution : approuvez-vous les modalités de calcul de la cotisation pour l'exercice 2015?**

Nous procédons au vote :

Evolution du quorum nombre tantième : 664/1000

- - avis favorable : **unanimité**
- - avis défavorable : **0**
- - abstention : **0**

### **5<sup>ème</sup> résolution : approuvez-vous le planning d'appel à cotisation et les modalités de recouvrement?**

Nous procédons au vote :

Evolution du quorum nombre tantième : 664/1000

- - avis favorable : **unanimité**
- - avis défavorable : **0**
- - abstention : **0**

**Clôture à 20h00 et pot de l'amitié**

**Bertrand ROGER**

Président de l'ASL du Parc de Templemars

Mobile: 06 07 36 77 63

Tél: 03 20 16 58 96



## ANNEXE A L'AG 2014 TRESORERIE

### DETAIL DES COMPTES BANCAIRE AU : 09/12/2014

Compte Courant	9 837,05 €
Livret Bleu	15,49 €
Compte Tonic Plus Association	11 576,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 429,42 €</b>

### DETAILS DES RECETTES 2014

COTISATIONS 2014	15 509,00 €
COTISATIONS 2013	2 975,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 484,00 €</b>

### DETAIL DES CHARGES 2014

AFFRANCHISSEMENTS	74,86 €
FRAIS BANCAIRES	30,69 €
FRAIS DE RECEPTION	60,30 €
COTISATION APPA	250,00 €
ASSURANCE AVIVA	1 494,00 €
GARDIENNAGE	5 326,52 €
FRAIS D'AVOCAT	2 340,00 €
FRAIS D'HUISSIER	540,02 €
DIVERS	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 266,39 €</b>

### RESULTAT

<b>8 217,61 €</b>	
COTISATIONS 2014 NON REGLEES	4 622,00 €